

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MESSINES

**Avis de convocation
d'une séance extraordinaire**

Monsieur le maire,
Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Avis spécial vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général de la municipalité de Messines, qu'en vertu des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, une séance extraordinaire du conseil de Messines sera tenue à la salle Réjean Lafrenière Centre multiculturel de Messines, mardi 12 février à 19h30 et qu'en conséquence le sujet suivant sera à l'ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Vérification du quorum ;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Projet de construction du garage municipal – ODP #4
3. Varia ;
4. Période de question ;
5. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance extraordinaire et y consentent unanimement.

Donné à Messines, ce 11^{ième} jour de février 2019.

Jim Smith
Directeur général